

RAPPORT ANNUEL



2017

FILIA-MAIF



Rapport annuel 2017 Filia-MAIF

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DE LA DIRECTION

P.04

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE 2018

P.06

LE RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P.22

LES RÉOLUTIONS

ADOPTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2018

P.28

LES ÉTATS FINANCIERS

P.32

LES BRANCHES PRATIQUÉES

EN FRANCE

P.66



**Les membres du Conseil
d'administration
et de la Direction
après la séance
du conseil post-AG
du 20 juin 2018**

Le Conseil d'administration

Président

Dominique Mahé



La Direction

Directeur général

Éric Berthoux



Vice-président

Thierry Monminoux

Administrateurs

César Albertini	Jean-Philippe Mariette
Alain Charles	Christine Mathé-Cathala
Christian Cortes	Isabelle Maupin
Annick Couaillier	Thierry Monminoux
Arnaud Courdesses	Alain Pennel
Bertrand Gaget	Christian Ponsolle
Olivier Lorthios	Annick Valette

Casden Banque Populaire, représentée par Norbert Attali
MAIF, représentée par Yves Pellicier
MGEN, représentée par Bertrand Souquet

Censeurs

Antonia Cubeddu Gerez
Marie-Pierre Elie
Cédric Lapiteau
Nadine Naas
Laurent Pertusa
Sandrine Spaeter-Loehrer

Analyse de l'activité

01



Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle 2018

Introduction

Filia-MAIF réalise en 2017 un exercice satisfaisant sur le plan économique, même si les indicateurs de développement et le résultat s'inscrivent en baisse par rapport à l'année précédente.

La dynamique de production reste bonne, en particulier auprès des enfants de sociétaires, mais la hausse continue des départs limite la croissance du portefeuille.

Au 31 décembre 2017, Filia-MAIF comptait près de 880 000 sociétaires.

Le chiffre d'affaires brut 2017 s'élève à 641,9 millions d'euros et connaît une progression de 15,6 millions d'euros (+ 2,5 %) principalement liée aux mesures tarifaires.

Les produits nets des placements augmentent d'un niveau exceptionnel de 9,5 millions d'euros pour atteindre 51,7 millions d'euros, dans un contexte de taux d'intérêt bas et de reprise de la croissance économique qui a permis aux entreprises de dégager des bénéfices qui a soutenu la bonne performance des actions (l'Euro Stoxx 600 a terminé sur une hausse de 7,68 %).

La charge globale de sinistres ressort à 479,0 millions d'euros, en hausse de 48,9 millions d'euros, qui s'explique principalement par l'évolution défavorable de la charge des exercices en cours du fait notamment des deux événements climatiques (les cyclones Irma et Maria) et d'une évolution

défavorable de la fréquence et des coûts moyens en habitation et en automobile.

Les frais généraux nets de commissions sont en hausse de 8,9 millions d'euros (+ 4,8 %), pour atteindre 193,2 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le ratio combiné se dégrade fortement, de 6,7 points pour atteindre 104,4 % contre 97,7 % en 2016.

Les charges nettes diverses, d'un montant de 8,7 millions d'euros, baissent de 13,4 millions d'euros comparativement à l'exercice 2016, en raison d'une diminution de l'impôt sur les sociétés provenant essentiellement de la baisse du résultat comptable avant impôt.

Le résultat net comptable s'établit à 12,7 millions d'euros conduisant à un taux de marge proche de 2 %.

Analyse de l'activité au cours de l'exercice et de la situation financière

→ LA PRODUCTION

En 2017, le sociétariat Filia-MAIF et l'ensemble des produits poursuivent la progression de portefeuille constatée en 2015 et 2016 mais dans une moindre mesure que ces deux dernières années. Seuls PACS et PRAXIS bénéficient d'une croissance supérieure à celle constatée en 2016 par rapport à 2015.

Ces résultats s'expliquent à la fois par des entrées qui continuent de progresser, excepté pour VAM, et des sorties en augmentation. Cependant, les variations de sorties sont moins importantes entre 2017 et 2016 (+ 2 % à + 8 % selon les contrats) qu'entre 2016 et 2015 (de + 7 % à + 12 %). La hausse des sorties concerne surtout les sociétaires récents de moins de 40 ans et mono équipés, profils moins fidèles représentant une part croissante dans le portefeuille de Filia-MAIF.

Le portefeuille IARD

879074 sociétaires	+ 1,07 %	517065 contrats PACS	+ 0,88 %
593391 contrats VAM	+ 0,26 %	587746 contrats RAQVAM	+ 0,52 %
807833 véhicules	+ 0,16 %	266201 contrats PRAXIS	+ 3,58 %
dont 724437 quatre roues	+ 0,33 %		

Le sociétariat

En 2017, le portefeuille Filia-MAIF augmente de 9 329 sociétaires.

Le portefeuille se développe en raison d'une belle performance sur les recrutements de nouveaux sociétaires (+ 3 % d'adhésions par rapport à 2016 dont + 9 % dus à la seule population des enfants de sociétaires). Cependant, les radiations en hausse freinent la croissance (+ 8 % par rapport à 2016). Les sorties sont essentiellement dues aux ventes, aux mises en demeure, à la Loi Hamon et liées en partie à la structure du portefeuille (jeunes, mono équipés, moins d'ancienneté).

Les transferts de sociétaires Filia-MAIF vers MAIF sont en légère baisse (22 023 en 2016 pour 21 870 en 2017 soit - 0,69 %).

Le taux annuel de radiation hors transferts vers MAIF augmente cette année avec un résultat de 8,3 % contre 7,5 % en 2016. Cette hausse s'explique en premier lieu par l'augmentation du taux de départ à l'initiative du sociétaire (essentiellement au motif de vente de véhicule), qui a progressé de 0,4 point en 2017 et dans une moindre mesure par les sorties suite à mise en demeure (+ 0,2 point).

Les transferts de Filia-MAIF vers MAIF représentent 2,4 points supplémentaires en 2017 (même niveau qu'en 2016).

Dans la suite du document, les taux de résiliation des contrats et risques 2017 présentés ne tiennent pas compte des transferts de Filia-MAIF vers MAIF.

879 074

sociétaires, en progression de 1,07 %.

Les contrats d'assurance de biens : VAM

Le portefeuille VAM (quatre roues) continue de croître, mais de façon moindre que l'année précédente (+ 2 384 véhicules quatre roues en 2017 contre + 8 630 en 2016).

En 2017, le marché automobile quatre roues a progressé légèrement avec une croissance des immatriculations des véhicules aux particuliers de + 1,2 % par rapport à 2016. Pour autant, la production VAM quatre roues a stagné avec des souscriptions équivalentes à celles de 2016.

Le taux de résiliation annuel du contrat VAM quatre roues s'établit à 12,9 % en 2017, soit une hausse de 0,3 point par rapport à 2016 du fait notamment de l'augmentation des départs pour vente ainsi que des sorties Loi Hamon. Au global, les sorties sont supérieures de 5 % par rapport à 2016. À noter, toutefois, une diminution de ce taux puisqu'il était de 7 % en 2016 par rapport à 2015.

Les transferts de véhicules quatre roues de Filia-MAIF vers MAIF, soit 22 446 véhicules, sont en augmentation (+ 2,88 %) mais dans une proportion moindre que l'exercice précédent (+ 5,65 %).

724 437

véhicules quatre roues, en progression de 0,33 %.

Les contrats d'assurance de biens : RAQVAM

Le stock RAQVAM croît de 3064 contrats.

La production RAQVAM s'est révélée dynamique avec + 4 % d'entrées. Dans le même temps les résiliations « toutes causes » progressent de 6 % par rapport à 2016. L'augmentation des sorties est due aux mises en demeure et aux déménagements. Les bancassureurs concurrencent fortement les assureurs avec leur offre packagée Crédit Immobilier + Assurance Habitation.

Le taux de résiliation annuel RAQVAM est supérieur de 0,6 point par rapport à 2016 (9,3 % contre 8,7 %).

Comparé à 2016, les transferts de Filia-MAIF vers MAIF (15 291 contrats) diminuent de 2,48 %.

587 746

contrats RAQVAM,
en progression
de 0,52 %.

Les contrats d'assurance de personnes : PACS

En 2017, PACS comptabilise 4 496 contrats supplémentaires.

Le solde de contrats supplémentaires s'améliore de 56 % comparé à celui de 2016 du fait de souscriptions plus importantes en 2017 (+ 4 % comparé à + 1 % en 2016), les sorties augmentant plus faiblement (+ 2 % par rapport à 2016). À noter qu'en 2017, les sociétaires qui ont souscrit VAM ont pris PACS un peu plus fréquemment que l'année dernière.

Le taux de résiliation annuel du contrat PACS est de 7,9 % en 2017 contre 7,6 % en 2016.

Les transferts 2017 de Filia-MAIF vers MAIF (14 887 contrats) sont équivalents à ceux de 2016.

517 065

contrats PACS,
en progression
de 0,88 %.

Les contrats d'assurance de personnes : PRAXIS

La croissance du portefeuille PRAXIS se poursuit en 2017 (+ 3,58 % contre + 3,10 % en 2016).

En 2017, le stock PRAXIS affiche une belle progression avec 9 207 contrats supplémentaires (7 717 en 2016). Les souscriptions sont performantes (6 % supérieures à celles de 2016). La hausse est globale mais particulièrement marquée sur les nouveaux entrants et sur les enfants de sociétaires. Les résiliations, également en hausse, sont contenues (2 % de plus qu'en 2016), comme les transferts de Filia-MAIF vers MAIF (+ 2,56 %).

Le taux de résiliation annuel du contrat PRAXIS augmente légèrement pour se situer à 5,8 % contre 5,7 % en 2017.

Les transferts 2017 de Filia-MAIF vers MAIF (7 767 contrats) sont en légère hausse comparés à ceux de 2016 (+ 2,56 %).

266 201

contrats PRAXIS,
en progression
de 3,58 %.

Les indicateurs de fidélité

Depuis trois ans, la part de sociétaires Filia-MAIF équipés des quatre contrats se maintient, tandis que celle des sociétaires équipés des contrats VAM, RAQVAM et PACS poursuit une légère baisse (- 0,6 point par rapport à 2016).

Au 31 décembre 2017 :

- 17,2 % des sociétaires détiennent les quatre contrats (VAM, RAQVAM, PACS, PRAXIS), soit le même niveau qu'en 2016, et un point de plus qu'il y a 5 ans (16,2 %) ;
- 32,5 % ont souscrit au moins les trois contrats VAM, RAQVAM et PACS, contre 33,1 % en 2016 et 35,7 % en 2012.

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2017 progresse de 15,6 millions d'euros (+ 2,5 %) par rapport à 2016, sous l'effet de la progression du parc assuré (RAQVAM et PRAXIS) et des mesures tarifaires notamment pour VAM et RAQVAM.

641,9

chiffre d'affaires (en millions d'euros),
en progression de + 2,5 %.

→ LES PLACEMENTS

L'Euro Stoxx 600 a terminé sur une hausse de 7,68 % et retrouve ainsi les niveaux atteints avant la faillite de Lehman Brothers en 2008. Malgré la croissance économique, et bien que les banques centrales aient commencé à relever leurs taux d'intérêt, les rendements à long terme n'ont que très légèrement remonté en partie à cause de la faiblesse des taux d'inflation.

Les produits nets des placements augmentent de 9,5 millions d'euros pour atteindre 51,7 millions d'euros dans un contexte de croissance économique soutenue qui a permis aux entreprises de dégager des bénéfices importants conduisant à une solide performance de l'ensemble des places boursières.

En anticipation de la remontée des taux d'intérêt à long terme, des plus-values sur cessions d'obligations à taux fixe ont été réalisées et sont venues compenser la baisse des coupons liée aux faibles niveaux des rendements obligataires atteints ces dernières années.

Le contexte boursier très favorable en 2017 a contribué à la réalisation de plus-values sur les fonds actions d'un montant plus important que celui de l'exercice 2016 et la croissance des dividendes versés par les fonds immobiliers acquis ces dernières années s'est poursuivie.

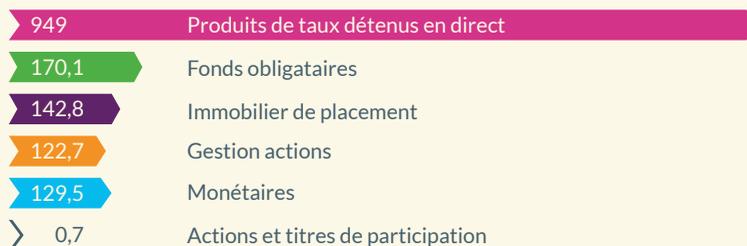
Le taux de rendement de l'actif géré s'établit à 3,44 % cette année contre 2,91 % en 2016 ; les produits nets des placements augmentent de 22,5 % et l'actif croît de 4 %.

Les actifs gérés

Au 31 décembre 2017, le montant total des actifs gérés en valeur nette comptable ressort à 1 514,8 millions d'euros contre 1 455,5 millions d'euros en 2016. Conformément à la politique d'investissements et de placements 2017, Filia-MAIF a poursuivi la recherche de diversification, notamment par des investissements en fonds obligataires, en fonds de prêts et en fonds immobiliers.

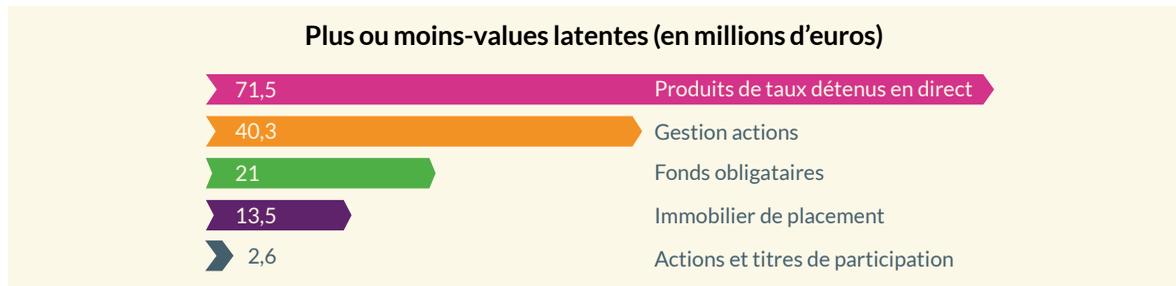
Leur répartition est la suivante :

Répartition de la valeur nette comptable des actifs (en millions d'euros)



Au 31 décembre 2017, le portefeuille est globalement en plus-values latentes pour 148,9 millions d'euros contre 155,3 millions d'euros en 2016. La légère baisse des plus-values latentes est principalement liée à la hausse des taux d'intérêt à long terme de l'ordre de 0,1 % pour le taux d'intérêt français à 5 ans.

Leur répartition est la suivante :



→ LES SINISTRES

Du point de vue de la sinistralité, l'année 2017 est moins favorable :

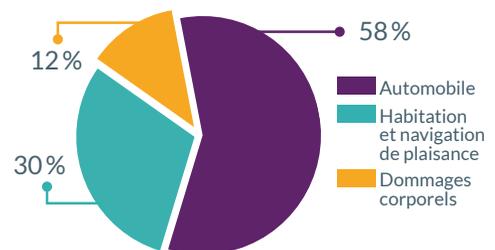
Un **risque Habitation** en dégradation caractérisé par une hausse des coûts moyens (+5,3 %) et des fréquences (+2,2 %), ainsi que des événements climatiques plus importants (survenance notamment des cyclones Irma et Maria).

Une sinistralité du **risque Automobile** en hausse avec :

- des coûts moyens en progression (+1,9 %) notamment liée au bris d'éléments vitrés avec une baisse du taux de fréquentation du réseau des partenaires ;
- un niveau de fréquence en hausse (+0,9 %), essentiellement en Dommages et en Responsabilité civile corporelle.

Au 31 décembre 2017, le montant total des provisions techniques, brutes de réassurance, s'élève à 1 154,1 millions d'euros contre 1 073,4 millions d'euros en 2016.

Répartition des provisions de sinistres brutes (hors PER) par contrat



→ LA RÉASSURANCE CÉDÉE

Pour l'exercice en cours 2017 considéré isolément, le solde de la réassurance cédée s'améliore à + 8,5 millions d'euros en 2017 contre - 8,7 millions d'euros en 2016.

Le niveau des cotisations réglées aux réassureurs est en légère hausse de 0,4 % (17,1 millions d'euros en 2017 contre 16,7 millions d'euros en 2016).

Le montant des sinistres pris en charge par la réassurance augmente significativement en 2017 pour atteindre 29,6 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par une sinistralité « événements climatiques et catastrophes naturelles » provenant notamment des cyclones Irma et Maria et d'une cession plus importante sur les exercices antérieurs.

Au final, le solde de la réassurance cédée tous exercices confondus ressort à 12,7 millions d'euros, en amélioration de 21,8 millions d'euros par rapport à 2016.

→ LES FRAIS GÉNÉRAUX

Nets de commissions, les frais généraux ressortent à 193,2 millions d'euros en hausse de 8,9 millions d'euros par rapport à 2016. Cette variation provient essentiellement de la refacturation des prestations de la MAIF (188,1 millions d'euros contre 179,3 millions d'euros en 2016). Le ratio frais généraux sur cotisations s'élève à 30,1 % (29,4 % en 2016).

→ INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (ARTICLE D 441-4 DU CODE DE COMMERCE)

Au 31 décembre 2017, aucune facture reçue non réglée à la clôture de l'exercice dont le terme est échu et aucune facture émise non réglée à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ne sont présentes dans les comptes de Filia-MAIF.

→ LES CHARGES ET PRODUITS DIVERS

Le solde des charges et produits divers est déficitaire de 8,7 millions d'euros, en amélioration de 13,4 millions d'euros par rapport au solde 2016. Cette évolution est principalement liée à la charge d'impôt de Filia-MAIF passant de 13,0 millions d'euros à 7,2 millions d'euros fin 2017, conséquence d'une baisse du résultat comptable avant impôt.

→ LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat net comptable de l'exercice 2017 s'établit à 12,7 millions d'euros.

L'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes 2017, a approuvé la proposition du Conseil d'administration d'affectation du résultat excédentaire sur le poste Autres réserves, qui atteint 47,4 millions d'euros.

→ LES CAPITAUX PROPRES

Le montant des capitaux propres de Filia-MAIF au 31 décembre 2017 s'élève à 321,6 millions d'euros, en augmentation de 12,7 millions d'euros.

Si l'assemblée générale ordinaire vote la proposition du Conseil d'administration d'affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de Filia-MAIF seront répartis de la façon suivante :



→ LES ÉLÉMENTS DE SOLVABILITÉ

Le taux de couverture de l'exigence de marge de solvabilité (norme solvabilité 2) ressort à 153,7 % en 2017 contre 169,2 % en 2016.

Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des fonds propres de base et la croissance des risques principalement liés aux marchés financiers.

Activité en matière de recherche et développement

La société n'est pas concernée par ce type d'activité au sens retenu par le plan comptable général.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement notable n'est survenu depuis la clôture de l'exercice jusqu'à ce jour.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Filia-MAIF doit continuer à porter la plus grande attention à la qualité du profil des nouveaux souscripteurs, à maîtriser les flux des sorties compte tenu notamment du nombre encore important de transferts de sociétaires Filia-MAIF vers MAIF, et à décider de mesures tarifaires adaptées.

L'évolution de la solvabilité de l'entreprise fera également l'objet d'attention dans les travaux à venir dans la préparation du prochain plan stratégique du groupe MAIF.

Utilisation d'instruments financiers à terme

Filia-MAIF ne possède pas d'instruments financiers à terme en propre au 31 décembre 2017 et n'a réalisé aucune transaction sur ces mêmes instruments au cours de l'année pour compte propre.

Dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est signalé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Informations relatives au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est rappelé que la MAIF possède plus des deux tiers du capital social de la société.

Filiales et participations

Filia-MAIF a pris une participation de 11,43% dans la SCI Services Seniors Invest pour un montant de 1,9 million d'euros.

État de la participation des salariés au capital de Filia-MAIF

Le personnel de Filia-MAIF ne détient aucune action dans le capital de la société. Conformément à la loi, l'assemblée générale a été consultée à ce titre en 2016.

Information relative aux conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Aucune convention entrant dans le cadre de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue en 2017.

Nominations au sein du Conseil d'administration

Alain Borjon-Guillerminet, administrateur et Vice-président, a mis un terme à ses mandat et fonction de façon anticipée le 1^{er} mai 2017. Il n'a pas été pourvu à son remplacement en qualité d'administrateur en 2017.

Le Conseil d'administration a désigné Thierry Monminoux en qualité de Vice-président, en remplacement d'Alain Borjon-Guillerminet, lors de sa séance du 14 juin 2017.

Thierry Beaudet, censeur, a mis un terme anticipé à son mandat de censeur au 1^{er} juillet 2017. Il n'a pas été pourvu à son remplacement en 2017.

En 2018, deux mandats d'administrateurs sont à renouveler : celui de la MAIF, et celui de Christine Mathé-Cathala.

Mandats des commissaires aux comptes

Les mandats de commissaire aux comptes titulaire de PWC représenté par Madame Christine Billy et de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Éric Dupont arrivent à échéance à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires 2018. Il sera proposé aux actionnaires de ne procéder ni à leur renouvellement ni à leur remplacement.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1. ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La direction générale de la société est exercée par son Directeur général désigné par le Conseil d'administration.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

2. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (ARTICLE L 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

Liste par ordre alphabétique :

César Albertini

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur

Norbert Attali

- Filia-MAIF SA Représentant permanent de Casden, administratrice
- Parnasse Finance SA Directeur général
- Casden-Banque Populaire
SA coopérative à Conseil d'administration Directeur général adjoint
- Parnasse Nelson SARL Gérant
- Equisol Scop
à forme anonyme à capital variable Représentant permanent de Casden, administratrice
- G.A.I.A. Scop
à forme anonyme à capital variable Représentant permanent de Casden
Membre du Conseil de surveillance

Éric Berthoux

- Filia-MAIF SA Directeur général
- MAIF SAM Directeur général adjoint
en charge de la Direction administrative et financière
- Parnasse-MAIF SA Administrateur
- MAIF Interface SAS Directeur général
- MAIF Avenir SAS Membre du Conseil des administrateurs
- MAIF Horizon SAS Représentant permanent MAIF, Présidente
- Delta Immo SPPICAV Président du Conseil d'administration
- Delta Parc SCI Représentant permanent Filia-MAIF
- Immo Pan Europe SAS Représentant permanent MAIF
- Delta Loisirs Évasion SPPICAV Représentant permanent MAIF
- Socram Banque SA Administrateur
- Ofivalmo Partenaires SA Représentant permanent MAIF, administratrice
- Ofi Holding SA Représentant permanent MAIF, censeur
- P&V Assurances SA droit belge Administrateur non exécutif

Christian Cortes

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur délégué auprès du Président
- MAIF Avenir SAS Président de MAIF, administratrice

Annick Couaillier

- Filia-MAIF SA Administratrice
- MAIF SAM Vice-présidente du Conseil d'administration

Arnaud Courdesses

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur
Membre du Comité des risques, d'audit et des comptes
- Parnasse-MAIF SA Administrateur
- MAIF Solutions Financières SAS Membre du Conseil des administrateurs
- Socram Banque Représentant permanent de MAIF, administratrice

Bertrand Gaget

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur
- MAIF Connect SAS Membre du Conseil des administrateurs
- MAIF Solutions Financières SAS Membre du Conseil des administrateurs
- Société d'exploitation du Château Dauzac SAS Membre du Conseil des administrateurs
- Altima Assurances SA Administrateur
Membre du Comité d'audit

Olivier Lorthios

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur
- MAIF Connect SAS Membre du Conseil des administrateurs
- MAIF Avenir SAS Membre du Conseil des administrateurs

Dominique Mahé

- Filia-MAIF SA Président du Conseil d'administration
- MAIF SAM Président du Conseil d'administration
- Parnasse MAIF SA Président du Conseil d'administration
- BPCE Assurances SA Représentant permanent de MAIF, administratrice
(fin du mandat : 16 novembre 2017)
- IMA SA Membre du Conseil de surveillance

Jean-Philippe Mariette

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur
Président du Comité des risques, d'audit et des comptes
- IMA SA Membre du Comité d'audit
Représentant permanent de MAIF, membre du Conseil
de surveillance

Christine Mathé-Cathala

- Filia-MAIF SA Administratrice
- MAIF SAM Directrice générale adjointe
en charge de la Direction Opérations et Relation sociétaires
- MAIF Solutions Financières SAS Membre du Conseil des administrateurs
- BPCE Assurances SA Administratrice (fin de mandat : 17 novembre 2017)

Isabelle Maupin

- Filia-MAIF SA Administratrice
- MAIF SAM Administratrice

Thierry Monminoux

- Filia-MAIF SA Vice-président du Conseil d'administration
- MAIF SAM Vice-président du Conseil d'administration
- MAIF Solutions Financières SAS Membre du Conseil des administrateurs
- Altima Assurances SA Administrateur
Membre du Comité d'audit
- Casden-Banque Populaire SA
coopérative à Conseil d'administration Administrateur

Alain Pennel

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur
- Porte Océane SA Représentant permanent de Parnasse-MAIF, administratrice
(fin du mandat : 26 juillet 2017)

Yves Pellicier

- Filia-MAIF SA Représentant permanent MAIF, administratrice
- MAIF SAM Administrateur délégué auprès du Président
- MAIF Solutions Financières SAS Président du Conseil des administrateurs
- Parnasse-MAIF SA Vice-président du Conseil d'administration
- MAIF Société Alpha SAS Membre du Conseil des administrateurs
- SCI Delta Parc Représentant permanent MAIF
- SCI Locamut 1 Représentant permanent MAIF

Christian Ponsolle

- Filia-MAIF SA Administrateur
- MAIF SAM Administrateur Délégué auprès du Président
- Parnasse-MAIF SA Administrateur
- MAIF Connect SAS Représentant permanent de MAIF, Présidente
- Château Dauzac SA Représentant permanent de MAIF, administratrice
- Société d'exploitation du Château Dauzac SAS Vice-président du Conseil des administrateurs

Bertrand Souquet

- Filia-MAIF SA Représentant permanent de la MGEN, administratrice
- MGEN Délégué national
- La Fabrique des territoires innovants,
société coopérative
exploitée sous forme de SARL Représentant permanent de la MGEN, administratrice

Annick Valette

- Filia-MAIF SA Administratrice
- MAIF SAM Administratrice
- MAIF Investissement social et solidaire Représentante permanente de MAIF, Présidente

3. LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention entrant dans le cadre de l'article L 225-37-4, 2° du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2017.

4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il n'existe pas de délégations de compétences ou pouvoirs donnés par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

Résultats de la société au cours des cinq dernières années

Nature des indications	2013 N - 4	2014 N - 3	2015 N - 2	2016 N - 1	2017 N
1- Capital en fin d'exercice					
11- Capital social	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00
111- capital appelé	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00
112- capital non appelé	-	-	-	-	-
12- Nombre d'actions	750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
2- Opérations et résultats de l'exercice					
21- Chiffre d'affaires hors taxes	610 320 664,00	612 473 709,00	622 175 504,00	626 305 319,00	641 949 226,00
22- Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions	43 634 586,00 <i>excédent</i>	40 216 663,00 <i>excédent</i>	73 895 159,00 <i>excédent</i>	50 560 312,00 <i>excédent</i>	21 343 760,00 <i>excédent</i>
23- Impôts sur les bénéfices	-21 739 223,41	-21 809 810,73	-26 838 613,00	-13 012 675,00	-5 297 927,02
24- Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	-612 668,00	-602 897,00	-2 148 093,00	-1 689 473,00	-12 116,00
25- Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions <i>Au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes</i>	11 591 522,00 <i>excédent</i>	11 366 627,00 <i>excédent</i>	40 653 879,00 <i>excédent</i>	31 992 627,00 <i>excédent</i>	12 746 832,00 <i>excédent</i>
3- Résultats par action					
31- Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	28,38 <i>excédent</i>	23,74 <i>excédent</i>	59,88 <i>excédent</i>	47,81 <i>excédent</i>	21,38 <i>excédent</i>
32- Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions	15,46 <i>excédent</i>	15,16 <i>excédent</i>	54,21 <i>excédent</i>	42,66 <i>excédent</i>	17,00 <i>excédent</i>
4- Personnel					
41- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2,00	2,00	2,00	3,00	5,00
42- Montant de la masse salariale de l'exercice	130 678,00	139 366,00	137 311,00	180 604,00	304 444,00
43- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	63 042,00	67 773,00	69 154,00	110 916,00	150 383,00

Le rapport



Le rapport des commissaires aux comptes

À l'assemblée générale de la société Filia-MAIF,

Fondement de l'opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Filia-MAIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs

Points clés de notre audit

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 987 783 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives, telle que présentée dans la note 9 de l'annexe.

Cette estimation s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 9 de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées par le collège des commissaires aux comptes lors de l'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ;
- apprécier la fiabilité des états produits par votre entité, retraçant les données historiques a, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ;
- apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ;
- analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ;
- sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation des provisions techniques ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L 355-5 du Code des assurances.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L 225-37-3 et L 225-37-4 du Code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Filia-MAIF par l'assemblée générale du 6 mai 2016 pour le cabinet Mazars et du 19 mai 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Mazars était dans la 2^e année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers dans la 15^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L 822-10 à L 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 24 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers

Christine Billy



Mazars

Olivier Leclerc



Les résolutions



Les résolutions adoptées à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2018

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2017, ainsi que la gestion de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et de ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce approuve en tant que de besoin les opérations effectuées.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation de résultat telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration.

En conséquence, elle décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice 2017, qui s'élève à 12,7 millions d'euros, en totalité sur le poste Autres réserves qui atteint 47,4 millions d'euros.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne *quitus* aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit SA est arrivé à son terme, décide de ne pas le renouveler ni de pourvoir à son remplacement.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires pour les sociétés anonymes qui ne sont pas astreintes à publier des comptes consolidés, Filia-MAIF est tenue de nommer au moins un commissaire aux comptes.

Si la proposition est approuvée, à l'issue de l'assemblée générale, votre société comprendra un commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Mazars, dont le mandat arrivera à échéance à l'assemblée générale 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sixième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de Monsieur Éric Dupont, commissaire aux comptes suppléant du cabinet PwC, est arrivé à son terme, décide de ne pas le renouveler ni de pourvoir à son remplacement.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires pour les sociétés anonymes qui ne sont pas astreintes à publier des comptes consolidés, Filia-MAIF est tenue de nommer au moins un commissaire aux comptes.

Si la proposition est approuvée, à l'issue de l'assemblée générale, votre société comprendra un commissaire aux comptes suppléant du cabinet Mazars, Monsieur Gilles Magnan, dont le mandat arrivera à échéance à l'assemblée générale 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Septième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la MAIF est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La MAIF a fait savoir que Monsieur Yves Pellicier continue d'être son représentant permanent.

Huitième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Borjon-Guillerminet a pris fin du fait de sa démission au 1^{er} mai 2017, décide de nommer en remplacement Monsieur Alain Charles, ayant présenté sa démission de son mandat de censeur à effet du 20 juin 2018, pour la durée restant à courir de son mandat soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Christine Mathé-Cathala est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Dixième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de censeur de Monsieur Thierry Beaudet a pris fin du fait de sa démission au 1^{er} juillet 2017, décide de nommer en remplacement Madame Marie-Pierre Elie pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Onzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

LE COMPTE DE RÉSULTAT FILIA-MAIF au 31 décembre 2017

Rubriques		Opérations brutes N	Cessions et rétrocessions N	Opérations nettes N	Opérations nettes N - 1	Variation N/N - 1
Cotisations acquises		641 949	17 391	624 558	609 180	15 378
Cotisations	+	643 432	17 882	625 550	610 255	15 295
Variation des primes non acquises	+/-	- 1 483	- 491	- 992	- 1 075	83
Produits des placements alloués	+	38 591		38 591	31 250	7 341
Autres produits techniques	+					
Charges de sinistres		556 572	29 607	526 965	477 748	49 217
Prestations et frais payés	-	489 017	7 151	481 866	461 848	20 018
Charges des provisions pour sinistres	+/-	67 555	22 456	45 099	15 900	29 199
Charges des autres provisions techniques	+/-	6 603		6 603	13 639	-7 036
Frais d'acquisition et d'administration		106 762	518	106 244	98 749	7 495
Frais d'acquisition	-	71 486		71 486	66 572	4 914
Frais d'administration	-	35 276		35 276	32 780	2 496
Commissions reçues des réassureurs	+		518	- 518	- 603	85
Autres charges techniques	-	7 957		7 957	6 193	1 764
Variation de la provision pour égalisation	+/-	5 022		5 022	- 1 463	6 485
Résultat technique de l'assurance non-vie		- 2 376	- 12 734	10 358	45 564	- 35 206

Chiffres exprimés en milliers d'euros

Rubriques		Opérations N	Opérations N - 1	Variation N/N - 1
Résultat technique de l'assurance non-vie		10 358	45 564	- 35 206
Produits des placements		56 220	50 358	5 862
Revenus des placements	+	36 968	39 829	- 2 861
Autres produits des placements	+	1 132	1 021	111
Profits provenant de la réalisation de placements	+	18 120	9 508	8 612
Charges des placements		5 970	9 497	- 3 527
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	1 779	1 779	
Autres charges des placements	-	3 213	3 849	- 636
Pertes provenant de la réalisation de placements	-	978	3 869	- 2 891
Produits des placements transférés	-	38 591	31 251	7 340
Autres produits non techniques	+	190	183	7
Autres charges non techniques	-	2 184	2 743	- 559
Résultat exceptionnel		- 93	- 5 919	5 826
Produits exceptionnels	+	1 244	224	1 020
Charges exceptionnelles	-	1 337	6 143	- 4 806
Participation des salariés et intéressement	-	12	1 689	- 1 677
Impôt sur les bénéfices	-	7 171	13 013	- 5 842
Résultat de l'exercice		12 747	31 993	- 19 246

LE BILAN FILIA-MAIF au 31 décembre 2017

ACTIF

Rubriques	N	N - 1	Variation N/N - 1
Actifs incorporels			
Placements	1 504 488	1 448 088	56 400
Terrains et constructions	131 474	112 181	19 293
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation			
Autres placements	1 373 014	1 335 907	37 107
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	88 306	65 359	22 947
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	5 171	4 680	491
Provisions pour sinistres (non-vie)	83 135	60 679	22 456
Créances	212 555	210 158	2 397
Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 080	12 025	55
<i>Primes acquises non émises et primes à annuler</i>	- 8 723	- 8 351	- 372
<i>Autres créances nées d'opérations d'assurance directe</i>	20 803	20 376	427
Créances nées d'opérations de réassurance	4 504	2 739	1 765
Autres créances	195 971	195 394	577
<i>État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	860	1 643	- 783
<i>Débiteurs divers</i>	195 111	193 751	1 360
Autres actifs	36 631	22 995	13 636
Actifs corporels d'exploitation	40	42	- 2
Comptes courants et caisse	36 591	22 953	13 638
Comptes de régularisation - actif	17 970	18 856	- 886
Intérêts et loyers acquis non échus	14 465	15 643	- 1 178
Autres comptes de régularisation	3 505	3 213	292
Total de l'actif	1 859 950	1 765 456	94 494

Chiffres exprimés en milliers d'euros

LE BILAN FILIA-MAIF au 31 décembre 2017

PASSIF

Rubriques	N	N - 1	Variation N/N - 1
Capitaux propres	321 518	308 771	12 747
Capital social	114 338	114 338	
Autres réserves	189 951	157 958	31 993
<i>Réserve de sécurité</i>	155 315	123 322	31 993
<i>Réserve de capitalisation</i>	34 636	34 636	
<i>Autres</i>	4 482	4 482	
Report à nouveau	12 747	31 993	- 19 246
Résultat de l'exercice			
Provisions techniques	1 154 100	1 073 437	80 663
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	15 672	14 190	1 482
Provisions pour sinistres (non-vie)	987 783	920 228	67 555
Provisions d'égalisation	24 240	19 218	5 022
Autres provisions techniques (non-vie)	126 405	119 801	6 604
Provisions	322	1 200	- 878
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	6 058	5 574	484
Autres dettes	364 600	360 688	3 912
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	158 355	160 752	- 2 397
<i>Dettes envers les sociétaires (contrats de mensualisation, cotisations perçues d'avance)</i>	151 007	154 224	- 3 217
<i>Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe</i>	7 348	6 528	820
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 571	2 754	- 183
Dettes envers les établissements de crédit	6 539	8 497	- 1 958
Autres dettes	197 135	188 685	8 450
<i>Personnel</i>	128	1 796	- 1 668
<i>État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	2 694	1 497	1 197
<i>Créanciers divers</i>	194 313	185 392	8 921
Comptes de régularisation - passif	13 352	15 786	- 2 434
Total du passif	1 859 950	1 765 456	94 494

Engagements reçus et donnés	N	N - 1	Variation N/N - 1
Engagements reçus		894	- 894
Engagements donnés		894	- 894
Autres engagements donnés		894	- 894
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	39 623	41 224	- 1 601

Annexe aux comptes

• Faits caractéristiques de l'exercice	37
• Principes comptables et modes d'évaluation retenus	37
- Bilan	38
- Hors bilan	43
- Compte de résultat	43
- Dérogation aux principes généraux	45
- Changement de méthode et de présentation	45
- Événements postérieurs à la date de clôture	45
• Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat	45
- Bilan	45
- Compte de résultat	57
- Autres informations	63

Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires brut 2017 s'élève à 641,9 millions d'euros et connaît une progression de 15,6 millions d'euros (+ 2,5 %) principalement lié aux mesures tarifaires.

Les produits nets des placements augmentent de 9,5 millions d'euros pour atteindre 51,7 millions d'euros, dans un contexte de croissance économique soutenue qui a permis aux entreprises de dégager des bénéfices et qui ont alimenté la solide performance des actions (l'Euro Stoxx 600 a terminé sur une hausse de 7,68 %) et de taux d'intérêt bas.

La charge globale de sinistres ressort à 479,0 millions d'euros, en hausse de 48,9 millions d'euros, qui s'explique principalement par l'évolution défavorable de la charge des exercices en cours du fait notamment des deux événements climatiques (les cyclones Irma et Maria) et d'une évolution défavorable de la fréquence et des coûts moyens en habitation et en automobile.

Les frais généraux nets de commissions sont en hausse de 8,9 millions d'euros (+ 4,8 %), pour atteindre 193,2 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le ratio combiné se dégrade de 6,7 points pour atteindre 104,4 % contre 97,7 % en 2016.

Les charges nettes diverses, d'un montant de 8,7 millions d'euros, baissent de 13,4 millions d'euros comparativement à l'exercice 2016, en raison d'une diminution de l'impôt sur les sociétés provenant essentiellement de la baisse du résultat comptable avant impôt.

Le résultat net comptable s'établit à 12,7 millions d'euros conduisant à un taux de marge proche de 2 %.

Principes comptables et modes d'évaluation retenus

Les comptes présentés ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances ou, à défaut, au règlement ANC n° 2015-11.

Bilan

Note 1 : actifs incorporels

Aucun actif incorporel ne figure au bilan.

Note 2 : placements immobiliers

Les placements immobiliers sont composés de parts et d'actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées, inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles. Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

Les parts des SCPI et des SPPICAV sont évaluées, respectivement, sur la base du prix d'exécution et de la valeur liquidative établis et publiés par la société de gestion.

Les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Note 3 : titres de participation

Ils regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

Entreprise liée : entreprise française ou étrangère pouvant être incluse par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel l'entreprise d'assurance est intégrée globalement à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance qui peuvent ne pas être consolidées.

Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation : entreprise dans laquelle l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) ou entreprise détenant directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) dans l'entreprise d'assurance.

Les titres sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition.

L'évaluation de ces titres est effectuée selon différentes méthodes :

- le prix de revient ;
- l'actif net comptable non réévalué ;
- l'actif net comptable réévalué ;
- le prix d'émission de nouvelles actions ;
- le prix utilisé lors de la dernière transaction ;
- l'embedded value et appraisal value.

Les titres de participation en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Note 4 : autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R 343-9, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

● Titres à revenu fixe (article R 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence \geq 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte lié à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à la valorisation communiquée par l'émetteur, conformément à l'article R 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement), corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

● Titres amortissables (article R 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes/décotes, comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus.

Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise, conformément à l'article R 343-11.

Les règles de dépréciation de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré,

- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :
 - lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable ;
 - lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte, en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés, soit au marché, soit à la rentabilité attendue du placement.

• **Actions et autres titres à revenu variable non amortissables (article R 343-10)**

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté,
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

- il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;
 - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;
 - les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash flow positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement, selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année,

- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

Note 5 : opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité, sur la base des informations transmises par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan pour le montant correspondant au cours de la Bourse à la date de clôture.

Note 6 : créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Note 7 : actifs corporels

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements annuels selon les modalités suivantes :

- matériel bureautique linéaire sur 3 ou 4 ans
- mobilier linéaire sur 5 ou 10 ans
- installations téléphoniques linéaire sur 5 ans

Note 8 : comptes de régularisation

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Comptes de régularisation actif » et « Comptes de régularisation passif » sont précisés dans la note 34.

Compte tenu de l'émission des primes au 1^{er} janvier, aucuns frais d'acquisition à reporter ne sont comptabilisés.

Aucune opération en devise n'ayant été réalisée, il n'existe pas d'écart de conversion.

Note 9 : provisions techniques

Ces provisions sont évaluées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

- Provision pour sinistres à payer

L'évaluation des dossiers enregistrés

La provision pour sinistres à payer est calculée conformément à l'article R 343-7 du Code des assurances et aux articles 143-9 à 143-11 du règlement ANC n° 2015-11 et, notamment, en usant de la faculté offerte d'évaluer, au moyen d'une méthode forfaitaire, les sinistres matériels de la branche automobile, ainsi que les dommages matériels les plus fréquents de la branche habitation.

Dans les dossiers susceptibles d'être réglés sous forme de rente, les arrérages sont évalués selon les modalités décrites ci-après.

L'évaluation des sinistres tardifs

Les nombres de sinistres tardifs sont déterminés par application au nombre de dossiers enregistrés d'un pourcentage résultant de l'observation de l'historique, éventuellement corrigé d'événements exceptionnels. La provision correspondante est évaluée en tenant compte du coût des dossiers enregistrés tardivement au cours des exercices précédents.

L'évaluation des coûts futurs de gestion des dossiers

Le chargement de gestion correspond à l'estimation des frais de gestion qui seront nécessaires dans les années futures pour assurer le règlement de l'ensemble des dossiers. Il est calculé en distinguant, d'une part, les frais accessoires réglés dans les dossiers et, d'autre part, les frais généraux afférents à la gestion des sinistres.

Le chargement au titre des frais accessoires résulte d'un calcul proportionnel au poids des natures de dépenses concernées.

Le chargement au titre des frais généraux affectés à la gestion des sinistres est déterminé, pour chaque catégorie de sinistres, en appliquant au nombre de dossiers restant à régler :

- d'une part, la cadence de classement observée sur le passé ;
- et, d'autre part, les frais de gestion unitaires déterminés, pour chaque étape de la vie du dossier, à partir des données de la comptabilité analytique.

Ces estimations prennent en compte un taux d'évolution des coûts jusqu'à la clôture des dossiers.

- Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties de responsabilité civile est calculée en utilisant la table de mortalité TD 88-90 et un taux technique qui ne peut excéder 60 % du taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'État (TME), conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n° 2015-11.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties d'invalidité est calculée en utilisant la table de maintien en invalidité, conformément aux dispositions de l'article 143-12 du règlement ANC et un taux technique qui ne peut excéder 75 % du taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'État.

La provision mathématique de certains contrats intègre également un taux de revalorisation de ces rentes à charge de l'assureur, fixé selon les articles 143-2 et 143-12 du règlement ANC n° 2015-11.

Les provisions mathématiques ainsi calculées sont majorées d'un chargement au titre des frais généraux affectés à la gestion des rentes déterminé en appliquant au nombre de rentes restant à servir :

- d'une part, une estimation de survie à partir des tables viagères des nombres de dossiers par année de gestion ;
- et, d'autre part, les frais de gestion unitaires déterminés à partir des données de la comptabilité analytique.

Ces frais de gestion unitaires prennent en compte un taux d'évolution de nos coûts jusqu'à la liquidation des rentes.

– Provisions pour égalisation

Les provisions pour égalisation des risques afférents à la garantie des catastrophes naturelles, des autres risques dus à des éléments naturels et des risques attentats sont calculées conformément à l'article 39 quinquies G du Code général des impôts.

– Provision pour risque d'exigibilité

En application de l'article R 343-5, cette provision est constituée dès lors que, globalement, les placements relevant de l'article R 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur nette comptable.

La dotation annuelle est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements.

La charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité mentionnée à l'article R 343-5 peut être étalée dans des conditions précisées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Le report de charge consécutif à cet étalement ne peut toutefois pas conduire à ce que la charge totale relative au provisionnement de la moins-value latente globale mentionnée à l'article R 343-5 pour un exercice donné soit supportée sur plus de huit exercices consécutifs, à compter de l'exercice où cette moins-value latente globale a été constatée.

Note 10: provisions

La nature et le montant des comptes figurant sur cette ligne sont précisés dans la note 36.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Elle n'a pas pris ou reçu d'engagements à l'égard des dirigeants, des entreprises liées ou des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Compte de résultat

Note 11: cotisations

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations.

La date d'échéance des cotisations est fixée au 1^{er} janvier. Seul le contrat Sollicitudes fait exception et donne lieu à un calcul de primes émises et non acquises.

Note 12: produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises des dépréciations, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir, ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dépréciations, l'amortissement des différences de prix de remboursement, ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements, et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/ Premier sorti ».

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du compte de résultat non technique au compte de résultat technique, la part des produits nets de placement alloués. Elle est calculée au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant des provisions techniques qui figurent dans le compte de résultat technique ;
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres qui figurent dans le compte de résultat non technique.

Note 13: charges par destination

Toutes les charges comptabilisées par nature en classe 9 sont réaffectées mensuellement en charges par destination.

La ventilation sur les destinations repose sur les activités réalisées par chaque centre d'activité. Ces activités déterminent la destination qui sera mouvementée lors du transfert en classe 6.

Les charges ne pouvant être affectées en direct à une activité sont réallouées à l'aide d'inducteurs, puis déversées sur les destinations.

Les composantes par destination sont déterminées par la nature de la dépense.

Les frais internes regroupent les frais de personnel, les frais de déplacement et les impôts et taxes. Les frais externes recouvrent les services extérieurs autres que les frais de déplacement. Les autres charges sont des dotations aux amortissements, des dotations aux provisions ou des dépréciations selon leur nature.

Note 14: produits et charges exceptionnels

La nature et le montant des comptes figurant sur la ligne « Résultat exceptionnel » sont précisés dans la note 47.

Note 15: produits et charges non techniques

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Autres produits non techniques » et « Autres charges non techniques » sont précisés dans la note 48.

Dérogation aux principes généraux

Filia-MAIF n'a pas dérogé aux principes généraux en 2017.

Changement de méthode et de présentation

Note 16 : changement décidé par l'entreprise

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 17 : changements du fait de nouvelles réglementations comptables

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de tenue du Conseil d'administration.

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

Les données financières présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros.

Bilan

Note 18 : tableau de variation de divers éléments de l'actif

Rubriques	Valeur brute N - 1	Acquisitions Augmentations Transferts	Cessions Diminutions Transferts	Valeur brute N
Actifs incorporels				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains et constructions	112 181	21 233	1 940	131 474
Immobilisations				
Parts de sociétés	112 181	21 233	1 940	131 474
Titres de propriété				
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Entreprises liées				
Autres placements	1 335 907	630 392	593 285	1 373 014
Créances pour espèces chez cédantes				
Actifs corporels d'exploitation	55		1	54
Total	1 448 143	651 625	595 226	1 504 542

Note 19: amortissements et dépréciations

Mouvements de l'exercice

Rubriques	Amortissements ou dépréciations cumulés N - 1	Dotations de l'exercice Transferts	Reprises de l'exercice Transferts	Amortissements ou dépréciations N
Actifs incorporels				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains et constructions				
Immobilisations				
Parts de sociétés				
Titres de propriété				
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Entreprises liées				
Autres placements				
Créances pour espèces chez cédantes				
Actifs corporels d'exploitation	13	1		14
Total	13	1		14

Montants cumulés

Rubriques	Valeur brute en fin d'exercice	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette en fin d'exercice
Actifs incorporels				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains et constructions	131 474			131 474
Immobilisations				
Parts de sociétés	131 474			131 474
Titres de propriété				
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Entreprises liées				
Autres placements	1 373 014			1 373 014
Créances pour espèces chez cédantes				
Actifs corporels d'exploitation	54	14		40
Total	1 504 542	14		1 504 528

Note 20: état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et instruments financiers à terme¹					
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	131 474	131 474	142 866	112 181	118 475
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 682	2 682	5 629	2 687	5 722
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	131 977	131 977	174 113	132 908	161 748
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	191 455	191 455	211 862	136 137	156 270
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	958 794	948 924	1 020 442	975 926	1 072 284
6. Prêts hypothécaires					
7. Autres prêts et effets assimilés					
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	606	606	1 208	627	1 279
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	87 500	87 500	87 500	75 000	75 000
<i>Dont placements effectués dans l'OCDE</i>	1 504 488	1 494 618	1 643 620	1 435 466	1 590 778
<i>Dont placements effectués hors OCDE</i>					
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte : – placements immobiliers – titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM – OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe – autres OPCVM – obligations et autres titres à revenu fixe					
11. Autres instruments financiers à terme : – stratégie d'investissement ou de désinvestissement – stratégie de rendement – autres opérations					
12- Total (lignes 1 à 11)	1 504 488	1 494 618	1 643 620	1 435 466	1 590 778

1- Tous les placements détenus par l'entreprise ont été émis par des personnes morales ayant leur siège sur le territoire des États membres de l'OCDE.

Note 20: état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan (suite)

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et instruments financiers à terme¹					
12- Total (lignes 1 à 11)	1 504 488	1 494 618	1 643 620	1 435 466	1 590 778
a. dont :					
Placements évalués selon l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés :	958 794	948 924	1 020 442	975 926	1 072 284
- dont décote non encore amortie		14 575		17 017	
- dont prime de remboursement non reprise		3 892		4 558	
Placements évalués selon l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	545 694	545 694	623 178	459 540	518 494
Placements évalués selon l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés					
Placements évalués selon l'article R 343-11 et instruments financiers à terme rattachés					
Autres instruments financiers à terme					
b. dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 du Code des assurances :					
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	1 503 882	1 494 012	1 642 412	1 434 839	1 589 499
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés					
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	606	606	1 208	627	1 279
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France					
Autres affectations ou sans affectation					
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	44 517	44 517	44 517	30 097	30 097
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					

1 - Tous les placements détenus par l'entreprise ont été émis par des personnes morales ayant leur siège sur le territoire des États membres de l'OCDE.

Note 20: suite

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
Immeubles d'exploitation	259	259	377	259	376
Droits réels					
Parts des sociétés immobilières ou foncières	259	259	377	259	376
Autres immobilisations	131 215	131 215	142 489	111 922	118 099
Droits réels					
Parts des sociétés immobilières ou foncières	131 215	131 215	142 489	111 922	118 099
Total	131 474	131 474	142 866	112 181	118 475

Note 21 : ventilation des créances et des dettes

Rubriques	Montant N				Montant N - 1			
	Montant net	à 1 an au plus	de plus d'1 an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans	Montant net	à 1 an au plus	de plus d'1 an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Créances	212 555	217 160	- 4 605		210 158	214 313	- 4 143	- 12
Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 080	17 081	- 5 001		12 025	16 877	- 4 840	- 12
Primes à annuler	- 8 723	- 3 722	- 5 001		- 8 351	- 3 705	- 4 646	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	20 803	20 803			20 376	20 582	- 194	- 12
Créances nées d'opérations de réassurance	4 504	4 108	396		2 739	2 343	396	
Autres créances	195 971	195 971			195 394	195 093	301	
Personnel								
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	860	860			1 643	1 342	301	
Débiteurs divers	195 111	195 111			193 751	193 751		
Dettes pour dépôts	6 058		6 058		5 574	5 574		
Autres dettes	364 600	363 528	781	291	360 688	360 674	14	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	158 355	157 855	209	291	160 752	160 738	14	
Dettes envers les sociétaires	151 007	151 007			154 224	154 224		
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 348	6 848	209	291	6 528	6 514	14	
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 571	2 571			2 754	2 754		
Dettes envers les établissements de crédit	6 539	6 539			8 497	8 497		
Autres dettes	197 135	196 563	572		188 685	188 685		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus								
Personnel	128	128			1 796	1 796		
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	2 694	2 122	572		1 497	1 497		
Créanciers divers	194 313	194 313			185 392	185 392		

Note 22 : montant des participations et parts dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

Aucune.

Note 23: liste des filiales et participations

Rubriques	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus
A Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital					
1 Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)					
2 Participations (10 à 50 % au moins du capital détenu par la société)					
Services Seniors Invest SCI 8 rue Bellini - 75116 PARIS	1 750	²	11,43 %	1 900	1 900
Delta Loisirs Évasion OPCI 167 quai de la bataille de Stalingrad 92130 Issy-Les Moulineaux	73 718	- 1 955 ¹	12,00 %	10 404	10 404
B Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1 Filiales					
a. françaises					
a. étrangères					
2 Participation					
a. françaises					
a. étrangères					

1 - Chiffres 2016. 2 - Société créée en 2017 - Première clôture au 31/12/2018

Note 23: liste des filiales et participations (suite)

Rubriques	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital					
1 Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)					
2 Participations (10 à 50 % au moins du capital détenu par la société)					
Services Seniors Invest SCI 8 rue Bellini - 75116 PARIS			2	2	
Delta Loisirs Évasion OPCI 167 quai de la bataille de Stalingrad 92130 Issy-Les Moulineaux			3 057 ¹	2 970 ¹	443
B Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1 Filiales					
a. françaises					
a. étrangères					
2 Participation					
a. françaises					
a. étrangères					

1 - Chiffres 2016. 2 - Société créée en 2017 - Première clôture au 31/12/2018

Note 24: entreprises dont Filia-MAIF est l'associée indéfiniment responsable

Dénominations	Siège social	Forme juridique
Boulogne Le Gallo	83-85 avenue Marceau - 75016 Paris	SCI
Delta Parc	200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	SCI
Inter Mutuelles Assistance	118 avenue de Paris - 79000 Niort	GIE
Locamut I	200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	SCI
Pasteur 1,2,3	15-19 avenue de Suffren - 75007 Paris	SCI
Services Seniors Invest	8 rue Bellini - 75116 Paris	SCI

Note 25 : créances et dettes avec les entreprises liées et ayant un lien de participation

Rubriques	Montant N			Montant N - 1		
	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total
Actif						
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques						
Provisions pour primes non acquises						
Provisions pour sinistres						
Créances	189 961	1 504	191 465	187 907		187 907
Créances nées d'opérations d'assurance directe						
Créances nées d'opérations de réassurance						
Autres créances	189 961	1 504	191 465	187 907		187 907
Comptes de régularisation/ actif						
Passif						
Provisions techniques	1 332		1 332	1 206		1 206
Provisions pour primes non acquises						
Provisions pour sinistres	1 332		1 332	1 206		1 206
Provisions d'égalisation						
Autres provisions techniques						
Dettes	199 336		199 336	190 835	180	191 015
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 082		5 082	4 907		4 907
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 571		2 571	2 754		2 754
Autres dettes	191 683		191 683	183 174	180	183 354
Comptes de régularisation/ passif						

Note 26 : passifs subordonnés

Aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2017.

Note 27 : composition de l'actionariat

Le capital social, composé de 750 000 actions d'un nominal de 152,45 €, est détenu à hauteur de 95 % par la MAIF et de 5 % par la Casden Banque Populaire.

Note 28 : capitaux propres

Rubriques	Montant N - 1	Mouvement de l'exercice	Montant N
Capital social	114 338		114 338
Réserves prévues par les statuts	123 322	31 993	155 315
Réserve de sécurité	123 322	31 993	155 315
Autres réserves	34 636		34 636
Report à nouveau	4 482		4 482
Résultat de l'exercice 2016	31 993	- 31 993	
Résultat de l'exercice 2017		12 747	12 747
Total	308 771	12 747	321 518

Note 29 : provisions pour risques en cours

Aucune provision pour risques en cours n'est comptabilisée.

Note 30 : règlement des sinistres

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
a. Montant des recours à recevoir déduits des provisions pour sinistres à payer	55 974	52 896
b. Excédent ou insuffisance net au titre des exercices antérieurs		
Provisions pour sinistres à l'ouverture	920 228	904 952
Prestations payées	184 066	180 806
Provisions pour sinistres à la clôture	704 841	675 692
Excédent net (+)	31 321	48 455
Insuffisance nette (-)		

Note 31 : évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire 2015	Exercice de survenance		
	2013	2014	2015
Règlements	411 838	399 295	286 316
Provisions	108 992	112 650	241 952
Total sinistres	520 831	511 944	528 269
Cotisations acquises	610 700	612 554	622 047
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	85,28 %	83,58 %	84,92 %

Année d'inventaire 2016	Exercice de survenance			
	2013	2014	2015	2016
Règlements	422 813	421 241	386 293	300 689
Provisions	82 171	79 997	134 096	244 536
Total sinistres	504 984	501 239	520 389	545 225
Cotisations acquises	610 639	612 350	621 853	626 767
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	82,70 %	81,85 %	83,68 %	86,99 %

Année d'inventaire 2017	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Règlements	430 181	432 701	409 301	407 900	310 936
Provisions	69 552	61 507	106 708	141 851	282 942
Total sinistres	499 733	494 208	516 008	549 751	593 878
Cotisations acquises	610 637	612 344	621 747	626 957	641 876
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	81,84 %	80,71 %	82,99 %	87,69 %	92,52 %

Note 32 : clause de réserve de propriété sur immobilisations

L'intégralité des acquisitions d'immobilisations était réglée au 31 décembre 2017.

Note 33 : produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice rattachés au poste de créances et dettes

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Produits à recevoir rattachés aux créances au titre de l'exercice		
Personnel		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Etats et autres collectivités publiques	134	616
Débiteurs divers et créditeurs divers	1 711	1 757
Total	1 845	2 373
Charges à payer rattachées aux dettes au titre de l'exercice		
Personnel	128	1 796
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 107	1 132
Etats et autres collectivités publiques	942	328
Débiteurs divers et créditeurs divers	190 712	181 349
Total	192 889	184 605

Note 34 : comptes de régularisation

Actif	Montant N	Montant N - 1
Intérêts et loyers non échus	14 465	15 643
Autres comptes de régularisation	3 505	3 213
Charges constatées d'avance	23	49
Cotisations - acceptations - comptes non reçus		
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	3 482	3 164
Total	17 970	18 856
Passif	Montant N	Montant N - 1
Comptes de régularisation	13 352	15 786
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	13 352	15 786
Sinistres payés - acceptations - comptes non reçus		
Commissions - acceptations - comptes non reçus		
Total	13 352	15 786

Note 35 : titres émis

Aucun titre n'a été émis par l'entreprise.

Note 36 : ventilation des provisions

Rubriques	Montant N - 1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant N
Provision pour litiges en cours	995		995	
Provision pour risques et charges	205	117		322
Total	1 200	117	995	322

Compte de résultat**Note 37 : ventilation des produits et charges des placements**

Rubriques	Montant N			Montant N - 1		
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Produits						
Revenus des placements immobiliers		5 732	5 732		5 433	5 433
Revenus des autres placements		31 237	31 237		34 396	34 396
Autres produits des placements		19 251	19 251		10 529	10 529
Total produits des placements		56 220	56 220		50 358	50 358
Charges						
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)		288	288		365	365
Autres charges des placements		5 682	5 682		9 132	9 132
Total charges des placements		5 970	5 970		9 497	9 497

Note 38 : ventilation des opérations techniques par catégorie

Rubriques	Catégories					
	Dommages corporels	Automobile			Dommages aux biens	Catastrophes naturelles
		Responsabilité civile	Dommages	Total		
1. Cotisations acquises	81 388	151 956	176 604	328 560	136 852	14 672
a. Cotisations	81 388	151 956	176 604	328 560	136 847	14 672
b. Charges des provisions pour primes non acquises					- 5	
2. Charges des prestations	33 258	128 119	149 862	277 980	111 806	49 930
a. Prestations et frais payés	30 550	107 805	143 855	251 660	104 692	14 559
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	2 708	20 313	6 007	26 320	7 114	35 370
A. Solde de souscription	48 130	23 837	26 743	50 580	25 047	- 35 258
5. Frais d'acquisition	18 288	16 796	11 850	28 646	14 387	1 460
6. Autres charges de gestion nettes	7 160	8 554	8 080	16 634	13 061	1 333
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	25 448	25 349	19 931	45 280	27 448	2 793
7. Produits des placements	5 704	19 277	1 793	21 070	3 479	2 173
C. Solde financier	5 704	19 277	1 793	21 070	3 479	2 173
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	514	1 796	2 339	4 135	3 658	8 318
10. Part des réassureurs dans les prestations payées		9	51	59	44	7 018
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations		- 1 215	- 7	- 1 222	- 124	23 513
13. Commissions reçues des réassureurs	2	58	34	92	71	466
D. Solde de réassurance	- 512	- 2 945	- 2 260	- 5 205	- 3 667	22 679
Résultat technique	27 873	14 820	6 345	21 164	- 2 590	- 13 199
Hors compte						
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)		1	1	2		
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)		1	1	2	6	
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	133 814	523 878	21 927	545 805	67 251	77 124
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	134 395	506 202	18 446	524 648	62 634	41 753
18. Autres provisions techniques (clôture)	17 748	106 766	6 932	113 698	17 308	
19. Autres provisions techniques (ouverture)	14 458	104 129	4 406	108 535	14 812	

Note 38: suite

Rubriques	Catégories						Total général
	Responsabilité civile générale	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Affaires directes Total	Acceptation en assurance	
1. Cotisations acquises	21 888	14 620	30 547		628 527	13 422	641 949
a. Cotisations	21 888	14 620	32 035		630 010	13 422	643 432
b. Charges des provisions pour primes non acquises			1 487		1 482		1 482
2. Charges des prestations	26 299	22 723	34 063		556 059	12 139	568 198
a. Prestations et frais payés	18 831	22 914	33 798		477 006	12 012	489 018
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	7 468	- 191	264		79 054	127	79 180
A. Solde de souscription	- 4 411	- 8 103	- 3 515		72 468	1 283	73 751
5. Frais d'acquisition	3 120	2 332	3 254		71 486		71 486
6. Autres charges de gestion nettes	2 186	899	1 959		43 233		43 233
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	5 306	3 231	5 213		114 719		114 719
7. Produits des placements	4 482	1 149	534		38 591		38 591
C. Solde financier	4 482	1 149	534		38 591		38 591
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	285	60	421		17 391		17 391
10. Part des réassureurs dans les prestations payées			29		7 151		7 151
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	289				22 456		22 456
13. Commissions reçues des réassureurs	9		- 121		518		518
D. Solde de réassurance	13	- 60	- 514		12 734		12 734
Résultat technique	- 5 222	- 10 245	- 8 708		9 075	1 283	10 358
Hors compte							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)			15 670		15 672		15 672
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)			14 182		14 190		14 190
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	125 330	32 779	4 347		986 451	1 332	987 783
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	118 539	32 970	4 083		919 022	1 206	920 228
18. Autres provisions techniques (clôture)	1 891				150 645		150 645
19. Autres provisions techniques (ouverture)	1 214				139 020		139 020

Note 39 : charges de personnel

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Salaires	304	170
Charges sociales	139	105
Autres (y compris facturation aux sociétés du groupe)	- 341	- 208
Total	102	67

Note 40 : commissions allouées

Le montant des commissions versées n'est pas significatif.

Note 41 : cotisations brutes

Toutes les cotisations brutes d'assurance directe sont réalisées en France.

Note 42 : entrées et sorties de portefeuilles

Aucun mouvement n'a été enregistré sur les portefeuilles d'assurance au cours de l'exercice.

Note 43 : ventilation par nature des charges par destination

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Commissions	422	394
Achats et autres charges externes	191 176	182 971
Impôts, taxes et versements assimilés	3 140	2 578
Charges de personnel	102	67
Autres charges de gestion courante	288	365
Dotations aux amortissements et provisions		- 18
Total	195 128	186 357

Pour l'essentiel, les frais généraux proviennent de la refacturation par la MAIF à Filia-MAIF des charges nécessaires à son activité, soit 189 358 milliers d'euros en 2017.

Note 44 : dérogations aux principes généraux

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été retenue en 2017.

Note 45 : situation fiscale différée ou latente (assiette imposable)

Nature	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I - Décalages certains ou éventuels						
Charges non déductibles temporairement						
À déduire l'année suivante						
Participation des salariés	1 684			1 684		
Autres	1 047		992	1 047	992	
À déduire ultérieurement						
Provisions techniques	44 867			11 832	33 035	
Autres provisions	345	150	215		130	150
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
Écarts des valeurs liquidatives des OPCVM	42 802		56 396	42 802	56 396	
Total	90 745	150	57 603	57 365	90 553	150
II - Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Moins-values à long terme						
III- Éléments de taxation éventuelle						

Note 46 : répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net	
		Théorique	Crédits d'impôt	Dû	Théorique	Comptable
Courant	22 779	9 597		9 596	13 183	13 183
Exceptionnel	- 664	- 228		- 229	- 436	- 435
Participation des salariés						
Total	22 115	9 369		9 367	12 747	12 747

Note 47 : produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour risques et charge	995	
Produits de cessions des immobilisations corporelles		
Autres produits exceptionnels	249	224
Total	1 244	224
Charges exceptionnelles		
Dotation à la provision pour risques et charge	117	79
Valeurs nettes d'actifs cédés		
Autres charges exceptionnelles	1 220	6 064
Total	1 337	6 143

Note 48 : produits et charges non techniques

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Autres produits non techniques		
Commissions d'acquisitions non techniques	190	183
Total	190	183
Autres charges non techniques		
Destination Autres charges non techniques	2 184	2 743
Total	2 184	2 743

Note 49 : honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre des services autres que la certification des comptes s'élèvent à 21 milliers d'euros et correspondent à la mission suivante :

- procédures convenues sur le bilan prudentiel et le capital de solvabilité requis (SCR), sur le rapport sur la solvabilité, la situation financière (SFCR) et les états de reporting (QRT) annexés au SFCR.

Autres informations

Comptes consolidés

Les comptes de Filia-MAIF sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société mère du groupe MAIF :

MAIF
200 avenue Salvador Allende
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

La MAIF établit les comptes consolidés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France pour les entreprises d'assurance. Les comptes sont publiés dans le dossier annuel de l'exercice.

Engagements de retraites et avantages similaires

Les avantages postérieurs à l'emploi sont couverts par des contrats d'assurance.

● Indemnités de fin de carrière

La convention d'entreprise prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en faveur des salariés de l'entreprise.

Le montant de la provision correspond à l'engagement (69 milliers d'euros) retraité des écarts actuariels (- 11 milliers d'euros), soit un montant de 80 milliers d'euros.

Cet engagement correspond à la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite et calculé conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC 2004-A du 21 janvier 2004.

La gestion de ce fonds est confiée à Parnasse-MAIF. Aucune cotisation n'a été versée en 2017.

La méthode d'évaluation repose sur les critères suivants :

- la table de mortalité ;
- le taux de charges sociales ;
- l'âge de départ à la retraite ;
- le taux de rendement interne estimé ;
- le taux de progression du salaire ;
- le taux d'actualisation ;
- le taux de rotation du personnel.

● Accord professionnel en matière de retraite dans la branche assurance

Consécutivement à la consolidation du régime Creppsa, l'accord du 17 juillet 1996 prévoit la création d'un fonds de pension, alimenté au minimum par une cotisation des employeurs égale à 1% de la masse salariale brute annuelle.

La mise en œuvre pratique du dispositif professionnel de fonds de pension a été confiée au B2V.

Les procédures d'alimentation du fonds sont en place depuis le 1^{er} janvier 1999. La cotisation de 1 % (3 milliers d'euros pour 2017) est versée mensuellement.

Retraite progressive

Le principe 10 de l'accord d'entreprise OSER signé le 27 juillet 2017, définit les modalités du dispositif de retraite progressive pour les salariés de 60 ans et plus éligibles (avec passage à temps partiel à 40 %, 60 % ou 80 % pendant maximum 2 ans) accordé pour les trois prochaines années :

- prise en charge par l'employeur des cotisations salariales et patronales retraite sur la différence entre le salaire à temps plein et le salaire versé ;
- versement d'une prime de liquidation (si liquidation à partir du 1^{er} janvier 2019) compensant le malus Agirc-Arrco ;
- en cas d'option pour un temps partiel 40 %, possibilité de dispense d'activité.

Aucun engagement n'a été constaté au titre de 2017.

Plan d'épargne retraite collectif (Perco) groupe

L'accord relatif au Compte épargne temps du 22 juillet 2014 permet le transfert de tout ou partie du Compte épargne temps du salarié vers le Perco groupe.

L'accord prévoit un abondement de l'entreprise dans la limite de 10 jours transférés par an et par salarié.

Pour 2017, cet abondement, fixé à 75 %, s'élève à 3,5 milliers d'euros.

En cas de versements volontaires du salarié dans le Perco, l'entreprise prévoit également un abondement dont les modalités sont définies dans l'accord. Cet abondement est de 0,6 milliers d'euros pour 2017.

Effectif moyen du personnel

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2017 est de cinq personnes (quatre cadres/un employé). L'effectif en 2016 était de trois personnes.

Avances et crédits accordés aux dirigeants

Il n'a pas été accordé d'avances et de crédits, pendant l'exercice 2017, à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction.

Les branches pratiquées

05

La liste des branches pratiquées en France

(article R 321-1 du Code des assurances)

- 1- Accidents
- 2- Maladies
- 3- Corps de véhicules terrestres
- 6- Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 7- Marchandises transportées
- 8- Incendies et éléments naturels
- 9- Autres dommages aux biens
- 10- Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
- 12- Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- 13- Responsabilité civile générale
- 16- Pertes pécuniaires diverses
- 17- Protection juridique
- 18- Assistance

maif.fr

Retrouvez-nous aussi sur   

Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré RCS Niort 341 672 681

CS 20000 - 79076 Niort cedex 9

Entreprise régie par le Code des assurances

06/2018 - Réalisation : Philippe Serrure pour le Studio de création MAIF

Photos : Annliz Bonnin/MAIF, Corinne Brisbois/MAIF, Emmanuelle Brisson/MAIF, Sfo Cracho/shutterstock.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

